

Luxembourg, le 19 juillet 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre  
des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures :

*« Je viens d'apprendre que l'Administration des bâtiments publics est en train de se pencher sur un programme de construction concernant l'agrandissement du futur Lycée E. Steichen à Clervaux. A cet effet, les plans des bâtiments qui sont actuellement en construction auraient dû être légèrement adaptés. Selon mes informations, l'agrandissement projeté pourrait être finalisé en l'an 2025.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :*

- Monsieur le Ministre peut-il informer, le cas échéant, sur un projet d'extension sommaire du Lycée E. Steichen? Quelle serait la fonction spécifique des bâtiments à finaliser en 2025 (ateliers, salles de classes, ...)? Sur quel effectif d'élèves et d'enseignants l'extension en question est-elle tablée?*
- Quelles sont les adaptations mineures qui ont été apportées aux bâtiments en chantier afin de les ajuster par rapport aux bâtiments à réaliser après l'an 2020?*
- Depuis quand les terrains permettant l'extension sont-ils la propriété de l'Etat? La commune de Clervaux a-t-elle*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*dû procéder à des reclassements dans le cadre du PAG  
afin de rendre possible la construction de ces bâtiments?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très  
haute considération.

André BAULER

Député



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu